



République française

Département de l'Aude

## COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 26 mai 2023

<b>Membres en exercice :</b> 10	Date de la convocation: 16/05/2023 <i>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
<b>Présents : 7</b>	<b>Présents :</b> Philippe COMTE, Béatrice GAMBUS, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Ferdinand HUGEL, Vera BLAGEVA, Carole VERGÉ
<b>Votants: 10</b>	
<b>Pour: 10</b>	<b>Représentés:</b> Patrice BOUSQUET par Philippe COMTE, Florence FROU par Carole VERGÉ, Aurore HUGEL par Ferdinand HUGEL
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Excusés:</b>
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Béatrice GAMBUS

### Objet: DM n°1 du Budget 2023 M49 - DE\_2023\_20

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
701249	Reversement redevance pollution agence de l'eau	1 100.00	
706129	Reversement redevance modernisation agence de l'eau	350.00	
6378	Autres taxes et redevances	-1 450.00	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents,

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le



ID : 011-211100102-20230526-DE\_2023\_20-DE

signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,  
Philippe COMTE

Signé

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_